

FO défend les droits des employés, des TAM et des cadres

QUALIFICATION DU PERSONNEL

La direction souhaite faire évoluer le décret portant sur la qualification des personnels de l'Etablissement Français du Sang.

Dans ce projet, présenté au CSEC, la direction souhaite :

- **IDE de supervision** : suppression de la nécessité d'avoir 2 ans d'expérience dans l'activité de collecte. L'habilitation seule sera nécessaire.
- **Prélèvement d'aphérèse** : ouverture aux étudiants en médecine ayant validé leur 2^{ème} année du 2^{ème} cycle des études médicales, après habilitation.

De plus, l'EFS profite de l'évolution du décret pour **ajouter la possibilité pour l'établissement de mettre en place les modalités organisationnelles permettant de satisfaire aux besoins en matière de produits sanguins labiles.**

FO dénonce l'introduction de cette possibilité, qui permet à l'EFS de faire travailler son personnel les dimanches et jours fériés pour tous les services en particulier les activités de collectes, préparation et qualification biologique du don.

Alors que l'EFS ne respecte déjà pas le code du travail et l'ANAT, l'établissement compte-t-il encore moins respecter vos droits ? FO fera en sorte que cela ne soit pas le cas.

Il est inadmissible que l'EFS veuille encore davantage dégrader la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, alors qu'elle est déjà difficile avec les nombreuses modifications de planning !!

SITUATION ECONOMIQUE DE L'EFS

La situation continue à se dégrader. Les cessions de CGR affichaient **-6,7% fin avril et -6% fin mai par rapport au prévisionnel**. Cette tendance à la baisse semble donc se confirmer.

La nouvelle estimation de trésorerie de l'EFS fait craindre un dépassement du découvert autorisé de 20M€ fin octobre. **Ce découvert devrait atteindre 39 M€ au 31 décembre 2023.**

Pour faire face à cette situation, l'EFS a fait **une demande de subvention exceptionnelle** pour éviter au maximum l'utilisation du découvert autorisé, extrêmement coûteux.



Un budget rectificatif sera présenté au prochain conseil d'administration, basé sur **une baisse des cessions estimée à 4,5% pour les CGR et à 6% pour les plasmas thérapeutiques.**

Ce nouveau budget prévoit une augmentation des prélèvements de plasma d'aphérèse LFB de 45% par rapport à 2022, contre 30% initialement.

Les élus du CSEC interpellent la direction sur la faible fréquentation des donneurs de plasma actuellement, rendant cet objectif difficile à réaliser.

Pour la direction, la baisse de l'absentéisme permet de retrouver doucement sa capacité opérationnelle afin d'atteindre ces objectifs. Toutefois, elle reconnaît faire face à une baisse de la mobilisation des donneurs.

ENTRETIENS ANNUELS

Vous avez reçu par mail l'information **que les entretiens annuels seront dorénavant réalisés sous format digital.**

La préparation de ces entretiens doit se faire sur votre temps de travail et des PC sont spécialement prévus à cet effet.

Cette évolution va permettre une meilleure gestion des données par la DRH. **Toutefois, les syndicats ont voté CONTRE au CSEC, car il est possible pour l'encadrement N+2 d'ajouter un dernier commentaire une fois l'entretien fini, s'il a délégué l'entretien au N+1.**

Pour FO, cela est inconcevable que des commentaires puissent être ajoutés, sans que le salarié ne soit au courant et ne puisse y répondre.



Lors des discussions avec la direction nationale, FO a argumenté pour supprimer cette option, en vain.

De ce fait, **le syndicat FO dénonce ce projet qui conduit à réaliser des entretiens individuels sans relation de confiance, puisque le manager peut dire une chose et écrire autre chose, sans que le salarié ne le sache.**

FO vous conseille donc de ne pas valider informatiquement ces entretiens

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles permettant de choisir vos représentants auprès de la direction se dérouleront du :

- ↪ 12 septembre au 19 septembre pour le premier tour
- ↪ Éventuellement un deuxième tour du 3 octobre au 10 octobre

Ces élections sont essentielles pour vous car elles vous assurent d'être bien représentés. C'est pour cela qu'il faut voter pour FO.

Les candidats FO mettront toute leur énergie pour défendre vos intérêts dans les différents projets de la direction.

Voter pour FO, c'est également la garantie de voter pour un syndicat qui négocie les accords collectifs afin d'augmenter vos salaires et améliorer vos conditions de travail. Ce qui n'est pas le cas de tous les syndicats.

FO LE CSE, ÇA VOUS CONCERNE !

Si vous aussi vous souhaitez vous engager à améliorer les choses, rejoignez-nous sur les listes FO : contact@fo-efs.org



Pour toutes questions ou problèmes, utilisez le formulaire accessible à partir de ce lien :

<https://fo-efs.org/reclamations>

ou du QR Code

